

BREVET A

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<i>Aptitudes en chute (Ac)</i>		
1 ♦ Sortie en O.A. correcte et contrôlée	♦ Sortie correcte et bonne restitution prouvant la conscience. ♦ Deux exercices successifs réussis.	♦ Hauteur de parachutage minimale 1.000 m ♦ Présence d'un moniteur en vol
2 ♦ Simulation de l'action d'ouverture en contrôlant la position.	♦ Réussite de deux poignées témoin lors de deux sauts consécutifs.	
3 ♦ Ouverture retardée avec un temps de chute maximum de 10 secondes.	♦ Non dépassement et conscience du temps. ♦ Stabilité à l'ouverture. ♦ Perception des appuis. ♦ Deux exercices successifs réussis.	♦ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés.
4 ♦ Chute à vitesse terminale avec contrôle de l'axe, de l'assiette et de la hauteur. ♦ Maîtrise des évolutions sur l'axe de lacet	♦ Idem niveau 3 + lecture altimètre. ♦ Changements d'orientation avec visualisation des axes. ♦ Deux exercices successifs réussis.	♦ Présence d'un moniteur en vol.
5 ♦ Maîtrise d'un déséquilibre volontaire. ♦ Maîtrise d'une sortie différente des niveaux précédents. ♦ Respect des règles de sécurité à bord de l'avion lors des parachutages. ♦ Possibilité d'utiliser le hand deploy. Le hand deploy devra être situé sous le sac pour plus de sécurité lors des sauts dans une position autre qu'à plat face sol.	♦ Capacité à provoquer un passage dos puis retour à la position d'équilibre. ♦ Effectuer deux sorties différentes stables et maîtrisées. ♦ Visualisation de la zone de parachutage. ♦ Respect des espacements entre chaque sortie d'avion. ♦ Deux exercices successifs réussis.	♦ Présence d'un brevet C, responsable en vol. ♦ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés.
<i>Aptitudes sous voile (Av)</i>		
1 ♦ Conduite de la voilure avec guidage éventuel. ♦ Prise de contact du point de décrochage.	♦ Respect des consignes formulées par le moniteur.	♦ Vent au sol inférieur ou égal à 7 m/s
2 ♦ Conduite de la voilure et poser adaptés à la dérive ♦ Evolutions en frein et aux élévateurs	♦ Capacité à contrôler une trajectoire "Vent de face" sans assistance ♦ Pilotage aux élévateurs avant et aux élévateurs arrière ♦ Pilotage à 50 % de freins.	♦ Matériel adapté au niveau de l'élève. ♦ Système de guidage laissé à l'appréciation du moniteur.
3 ♦ Atterrissage dans un périmètre déterminé, en sécurité.	♦ Autonomie lors de la préparation du circuit, lors du pilotage et lors du poser.	

Conditions d'obtention du brevet A.

Validation du module « Aptitudes en chute (Ac) de la progression traditionnelle ou de la phase 3 de la PAC

Validation du module « Aptitudes sous voile » (Av).

Minimum 15 sauts en chute

Vérification des capacités suivantes :

Plier son parachute principal.

Contrôler son parachute avant de s'équiper et s'équiper correctement.

Visualiser le point de largage

S'intégrer seul dans une séance de sauts en respectant les règles de sécurité au sol, dans l'avion et sous voile.

Prérogatives : Aptitude aux sauts individuels sans assistance de moniteurs.
Obligation de pratiquer au sein d'une école agréée.

PROGRESSION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

BREVET B

Conditions d'obtention du Brevet B
Validation des modules Bc, Bv et Bt
Minimum 30 sauts en chute

NIVEAU ET OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p>Aptitudes en chute (Bc)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Maîtrise de la dérive. ♦ Maîtrise des évolutions autour des trois axes. ♦ Maîtrise d'une position autre qu'à plat face sol. ♦ Qualification Pull Out (optionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Deux exercices successifs réussis. ♦ En dérive, efficacité du démarrage et des déplacements. ♦ Maîtrise de l'axe. ♦ Deux enchaînements de quatre figures correctes avec respect des axes, comprenant 1 looping avant, 1 looping arrière, 1 tonneau et 1 tour. Ordre d'enchaînement différent à chaque test, au choix du candidat. ♦ Exécution de deux figures minimum au choix du candidat. ♦ Deux exercices successifs réussis. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés. ♦ Hauteur d'ouverture minimale, 850 m (sortie de l'extracteur). Au-delà de la règle, il est conseillé d'ouvrir à 1.000 m de hauteur
<p>Aptitudes sous voile (Bv)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Maîtrise de la précision du poser 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Capacité à contrôler une trajectoire « vent de travers » ♦ Poser dans un périmètre déterminé avec un circuit et une approche correcte ♦ Respect des règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s
<p>Connaissances théoriques (Bt)</p>	Épreuve théorique sur le programme fédéral	

Prérogatives : aptitude à pratiquer au sein d'un centre d'activité

BREVETS B1 – B2 – B3

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p>Brevet B1</p> <p>Aptitude à la P.A./Voltige.</p>	<p>Sauts tests.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ 1^{er} saut : 4 tours alternés. ♦ 2^e saut : 2 tours alternés suivis d'un looping arrière. ♦ 3^e saut : tenue d'une position Tête en Bas et d'une position réduite, suivi d'une voltige complète. A chaque saut sont jugés la durée de la prise de vitesse, l'équilibre de la position, la justesse des placements et la perception des références. ♦ 2 P.A. maîtrisées inférieures à 5 m. A chaque saut sont jugés le largage, le circuit, l'ajustement de la hauteur du circuit, la présentation en finale, la visualisation de l'angle de descente et la tenue de la voilure. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Hauteur de parachutage minimale adaptée à l'exercice. ♦ Hauteur d'ouverture minimale 850 m. ♦ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s.
<p>Brevet B2</p> <p>Aptitude au Vol Relatif.</p>	<p>2 sauts tests.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ 1^{er} saut. Départ libre, candidat en n° 2. Appontage - 360° - appontage. ♦ 2^e saut. Départ du candidat en piqueur 2" après, sur signe du testeur, appontage. <p>A chaque saut sont jugés la maîtrise des sorties, des approches, des finales et des appontages, la conscience de la hauteur et du temps, l'efficacité et la sécurité à la séparation, les signes avant l'ouverture.</p>	
<p>Brevet B3</p> <p>Aptitude au Voile Contact.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Appontage en position haute et basse. ♦ Appontage en position 3 ou 4. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Hauteurs de parachutage et d'ouverture adaptées à l'exercice.

Prérogatives : accès aux compétitions sur tous types de sites (dans la spécialité correspondante).

BREVET B4

Aptitudes en chute

OBJECTIFS

- ◆ Chute tête en haut.

Chute tête en bas

- ◆ Dérive et séparation

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- ◆ Équilibre et aisance.
- ◆ Contrôle d'une rotation quel que soit l'axe, avec retour à la position initiale et respect de l'axe de travail.
- ◆ Contrôle du niveau et de la proximité
- ◆ Conscience de l'altitude, signal de séparation.
- ◆ Acquisition de la verticale (sans imposer un temps de maintien).
- ◆ Travail en sécurité et contrôle visuel par rapport à une référence.
- ◆ Respect d'un axe.
- ◆ Réaction adaptée en cas de perte d'équilibre
- ◆ Mise en dérive progressive
- ◆ Dérive efficace
- ◆ Respect de l'axe de séparation
- ◆ Effectuer un tonneau en dérive

Prérogatives : Possibilité de faire des sauts de free fly, à deux dans un premier temps, puis en groupe, selon le type de sauts et l'expérience des participants.

CONNAISSANCE DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

RÈGLES DE SÉCURITÉ

◆ *Le matériel*

- Hand deploy fond de sac ou pull out
- Matériels en bon état : rabats et caches élévateurs bien maintenus
- Pochette d'extracteur en bon état (pas d'élastiques détendus)
- Drisse de liaison hand deploy protégé – loops de fermeture suffisamment serrés
- Déclencheur de sécurité obligatoire (FXC 12000 inadapté).
- Altimètre sonore obligatoire
- Un deuxième altimètre est obligatoire, sonore de préférence ; à défaut, un altimètre au poignet en faisant attention à la difficulté éventuelle de lecture et aux erreurs d'indication.
- Le casque est obligatoire (il permet de bien entendre l'altison)
- Personne ne saute avec un casque vidéo sans caméra à cause du support métallique saillant.

◆ *La tenue de saut et l'équipement.*

- Éviter les vêtements qui pourraient s'ouvrir en chute ou masquer les poignées.
- Les sangles de harnais doivent être serrées suffisamment pour ne pas se détendre et flotter.

◆ *Le largage*

Hauteur minimale de saut : 3.000 m (conseillé : 3.500 m).

L'ordre des départs est déterminé afin d'obtenir une séparation maximale des parachutistes entre eux, en tenant compte de l'expérience de chacun.

Il est impératif d'espacer suffisamment les départs, surtout par vent fort ou quand le free fly part en dernier.

Si le free fly part en dernier, attention à la séparation verticale (tout le monde risque d'ouvrir en même temps) ;

Si le free fly part en premier, attention à la séparation horizontale, surtout par vent fort (les chuteurs à plat dérivent plus que le free fly, les trajectoires se resserrent).

◆ *En chute*

Travailler perpendiculairement à l'axe de largage (quand on est seul ou à deux).

Garder en permanence le visuel sur les autres lors d'un saut de groupe, a fortiori pour la séparation.

Éviter les fortes variations de vitesse (par exemple un passage à plat) quand on travaille en position verticale ou lors de la séparation.

◆ *La séparation et l'ouverture*

Séparer à 1.500 m l (5.000 ft) lors d'un saut à plus de deux

Séparer à 1.350 m (4.500 ft) lors d'un saut à deux (si les deux ont peu d'expérience en free fly, on sépare à 1.500 m

- Avant la séparation, éviter de voler dans l'angle mort d'un chuteur, derrière lui par exemple.
- Ne pas partir en piqué exagéré. La mise en dérive à plat doit être progressive.
- Dériver le plus possible perpendiculairement à l'axe de largage.
- Faire éventuellement un tonneau pour s'assurer qu'il n'y a personne au-dessus de soi.
- Faire des signes avant d'ouvrir.
- Après l'ouverture, s'orienter perpendiculairement à l'axe de largage afin de dégager la trajectoire de chute de ceux qui sont partis après, et ce tant que l'on n'a pas le visuel sur les groupes partis avant et après.

PROGRESSION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

L'emport d'un déclencheur de sécurité est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2003.

BREVET C

Conditions d'obtention :

Un des brevets B 1 - B2 - B 3 ou B 4

Résultats satisfaisants aux épreuves ci-dessous

200 sauts minimum

	OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
1	♦ Précision des largages	♦ Test de lancer de dériveurs	
2	♦ Précision d'Atterrissage hors zone école	♦ 2 sauts avec approche correcte sur une zone de 50 m de diamètre environ et comportant des obstacles à proximité	♦ Hauteur de parachutage minimale adaptée à l'exercice. ♦ Hauteur d'ouverture minimale 850 m.
3	♦ Connaissances théoriques	• Epreuve du programme fédéral	♦ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s.
4	♦ Fonction de responsable en vol	♦ Formation et évaluation par un directeur technique	

Prérogatives : Aptitude aux sauts hors centre d'activité.

Aptitude aux sauts de démonstration et de manifestations aériennes, sous réserve de pouvoir justifier de l'exécution de 50 sauts dans les 12 derniers mois et d'utiliser un matériel adapté à la zone de poser.

Aptitude aux sauts spéciaux.

Manifestations aériennes.

En plus des règles fédérales concernant la validité du brevet C (200 sauts et 50 sauts dans les 12 derniers mois), la participation aux sauts organisés dans le cadre des manifestations aériennes est soumise aux règles de l'arrêté du -4 avril 1996. A ce titre, les participants doivent totaliser au moins 250 sauts dont 10 dans les 3 derniers mois. Cette règle s'ajoute à la règle fédérale.